

DEPARTEMENT  
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT  
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants : 77 (dont 7 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni au Palais du Lac à Bellerive-sur-Allier, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

N°9

OBJET :

COMMISSIONS  
THEMATIQUES

DETERMINATION  
DU NOMBRE ET DES  
MODALITES DE  
COMPOSITION

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL (à partir de la délibération n°4), François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Jean-Claude BRAT, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Nathalie BOUILLON, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, François HUGUET, Michel MARIEN, Jean-François CHAUFFRIAS, Marilyne MORGAND, Jean-Marc BOUREL, Nicole COULANGE, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Bernard AGUIAR, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Michèle CHARASSE, Sandrine MORIER-MIZOULE, Elisabeth CUISSET, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Caroline BARDOT, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Jean-Marc GERMANANGUE, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Ariane MILET à Françoise DUBESSAY, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Anne-Sophie RAVACHE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Christiane LEPRAT, Jean-Philippe SALAT à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Jean ALMAZAN.

Absents représentés par leurs suppléants : M. Jacques TERRACOL représenté par Gérard DEPALLE (de la délibération n°1 à la délibération n°3), François SZYPULA représenté par Baptiste ROUX.

Secrétaires : Mmes Pauline TIROT, Séverine THOMAS MOLLON, Caroline BARDOT, Charlotte BENOIT et MM. Benjamin BAFOIL, Jean-Claude BRAT, Hadrien FAYET, Alexis MAYET.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L. 2121-22, et L. 5211-40-1,

.../...

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 21 JUIL. 2020

Publiée ou notifiée

le : 21 JUIL. 2020

**Vu** l'arrêté préfectoral n°3188/2016 en date du 05 décembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la Communauté de Communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2669/2019 en date du 30 octobre 2019 fixant à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de 2020 la composition du Conseil

Communautaire de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté ainsi que la représentation en son sein de chacune des communes membres,

**Considérant** la nécessité de créer des commissions chargées d'étudier et préparer les décisions du Conseil ou du Bureau Communautaire,

**Considérant** que la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

**Considérant** que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine,

**Considérant** qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle,

**Considérant** que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

1) la création des 5 commissions thématiques suivantes :

- Développement économique / Emploi / Enseignement Supérieur / Tourisme / Sport et Economie du Sport / Bois et Forêt / Economie circulaire / Relations interterritoriales et pôle métropolitain / Protection et valorisation du patrimoine historique et des paysages
- Aménagement Espace, Habitat et Urbanisme / Transition écologique et Energie / Transports / Agriculture / Espaces Naturels Sensibles / Politique d'accueil / Usages et infrastructures numériques / PAT
- Cohésion Sociale / Culture / Enfance / Jeunesse / Action Sociale / services publics de proximité en milieu rural / santé
- Travaux / Voirie / Bâtiments / Déchets / Assainissement / Petit et grand cycles de l'eau
- Administration générale / RH/ Finances / Mutualisation / Politiques contractuelles et Fonds Européens

2) de définir comme suit, les modalités de constitution et composition de ces commissions :

- les commissions thématiques créées sont composées :

- de conseillers communautaires titulaires qui peuvent librement décider de participer au fonctionnement d'une ou de plusieurs commissions,
- les communes représentées par un seul élu communautaire au sein de ces commissions peuvent toutefois être représentées en leur sein par leur conseiller municipal ayant la qualité de suppléant au Conseil communautaire ou par un conseiller municipal (désigné par le maire de la commune) disposant d'une simple voix consultative,

- en cas d'absence, un conseiller communautaire membre d'une commission peut être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire dans le respect du principe de représentation proportionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

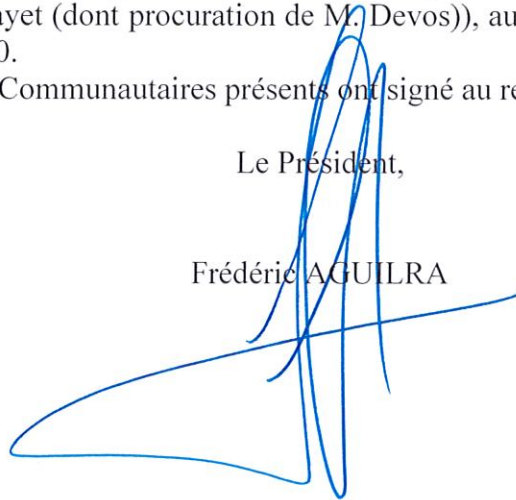
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 3 abstentions (Mme Réchard, M. Mayet (dont procuration de M. Devos)), au Palais du Lac, à Bellerive-sur-Allier, le 16 juillet 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILRA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 9 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/07/2020

Objet de l'acte : COMMISSIONS THEMATIQUES - DETERMINATION DU NOMBRE ET DES  
MODALITES DE COMPOSITION

.....  
Date de décision: 16/07/2020

Date de réception de l'accusé 21/07/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 16JUIL2020\_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200716-16JUIL2020\_9-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 9.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20200716-16JUIL2020\_9-DE-  
1-1\_1.pdf )